

COMMUNE DE LA BRUYERE

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Extrait du Code de la Démocratie locale
et de la Décentralisation.

Art L1122-17 : Le Conseil ne peut
prendre la résolution si la majorité de ses
membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été
convoquée deux fois sans s'être trouvée
en nombre compétent, elle pourra, après
une nouvelle et dernière convocation,
délibérer quel que soit le nombre des
membres présents, sur les objets mis
pour la troisième fois à l'ordre du jour

M.....

est invité pour la première fois à assister à la séance qui

aura lieu le 27 mai 2010 à la Maison communale à

Rhisnes, à 19h30 précises du soir

Le Secrétaire Communal,

Le 18/5/2010
Le Bourgmestre,

Y.GROIGNET

R.CAPPE

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE:

1. Procès-verbal de la séance du 29 avril 2010: Approbation
2. Règlement complémentaire de circulation routière : Section de Bovesse: Décision
3. Comptes annuels communaux: Exercice 2009: Approbation
4. Budget communal: Exercice 2010: Modification budgétaire n°1: Service ordinaire: Approbation
5. Budget communal: Exercice 2010: Modification budgétaire n°2: Service extraordinaire: Approbation
6. Comptes annuels du CPAS: Exercice 2009: Approbation
7. Compte de la Fabrique d'Eglise de Warisoulx: Exercice 2009: Approbation
8. Compte de la Fabrique d'Eglise de Meux: Exercice 2009: Approbation
9. Circulaire du 22 mars 2010 : Adhésion à la centrale de marchés du GRD: Décision
10. INASEP: Assemblée générale ordinaire du 23 juin 2010:
 - a) Approbation du rapport d'activités, du bilan et des comptes au 31 décembre 2009
 - b) Décharge aux Administrateurs et au Collège des Contrôleurs aux comptes
 - c) Approbation de la composition du Conseil d'Administration
11. Service des travaux: Acquisition d'une scie à panneau horizontale: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché

12. Administration communale: Achat de fournitures de bureau: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
13. Patrimoine communal: Désaffectation du sentier n° 38: Section de Meux: Proposition
14. Asbl Meux aval et affluents: Approbation des statuts et désignation d'un représentant à l' Assemblée générale : Décision
15. Accueil extra-scolaire: Achat de divers matériels: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
16. Communes Energ-Ethiques: Rapport final: Approbation
17. Patrimoine communal: Bibliothèque de Meux: Acquisition de mobilier: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
18. Territoire communal: Dératisation: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
19. Patrimoine communal: Acquisition de modules: Convention d'achat: Décision
20. Patrimoine communal: Montage, démontage et transport de modules: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché

HUIS-CLOS:

21. Demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type I: Décision
22. Demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles d'une institutrice primaire définitive à temps plein: Décision
23. Enseignement : Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un membre du personnel.

Commentaires

7. /

2. Le présent règlement complémentaire en matière de roulage est destiné à sécuriser les usagers de la rue de Bovesse à Bovesse par le biais d'aménagements de voirie de nature à réduire la vitesse de circulation sur cette route.

3 – 4 –5–6 voir annexes

7.

	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009
Recettes	26.013,42€	21.826€	25.607,97€
Dépenses	18.020,13€	21.826€	13.656,27€
Boni	7.993,29€	0	11.951,70€

8.

	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009
Recettes	34.022,67€	36.606,38€	37.208,35€
Dépenses	29.869,66€	36.606,38€	27.485,48€
Boni	4.153,01€	0	9.722,87€

9. Par circulaire du 22 mars 2010, le Ministre des Pouvoirs locaux a modalisé les relations des communes avec leur gestionnaire mixte de distribution d'énergie (GRD).

Dans ce cadre, Ideg constitue une centrale de marchés pour les travaux de pose d'installations d'éclairage public et ce pour une durée de 3 ans.

Il appartient au Conseil de se prononcer quant à pareille adhésion.

10. /

11. Il est envisagé d'acheter une scie à panneau horizontale destinée à équiper l'atelier communal de menuiserie.

Avec cette machine, le travail de confection de divers mobiliers s'effectuera avec davantage de précision et un indéniable gain de temps.

Le devis estimatif s'élève à 12.000€ TVAC

Mode de marché : procédure négociée

12. Il est proposé de consulter différentes firmes pour l'achat des multiples fournitures de bureau utilisées par les services administratifs communaux. Le devis estimatif atteint 10.000€ TVAC

Mode de marché : procédure négociée.

13. Le sentier n° 38 reliait à Meux la rue Janquart à la rue Léon Dumont. En 1935, une première opération de suppression partielle dudit sentier intervint avec l'autorisation de la Députation Permanente avant qu'un arrêté royal ne l'ampute un peu plus encore en 1981 dans le cadre du Remembrement de Bovesse.

Aujourd'hui, il se trouve donc réduit quasiment à la plus simple expression et, au départ de l'école communale, ne mène plus l'utilisateur éventuel qu'au milieu de « nulle part ».

Le 25 septembre 2008, le Conseil, dans le cadre du dossier de création de voirie du lotissement Couvent, avait émis un avis de principe favorable à sa disparition complète.

Il est donc question ce jour de solliciter du Collège Provincial la concrétisation de cette mesure.

14. Le 2 octobre 2003, le Conseil a adhéré au contrat de rivière sur le bassin hydrographique de la Mehaigne.

Le décret du 7 novembre 2007 a apporté certaines améliorations formelles au texte du Code de l'eau et a, notamment, imposé à chaque contrat de rivière de revêtir la forme d'une ASBL.

Par la suite, l'arrêté du Gouvernement Wallon du 13 novembre 2008 a requis la fusion avant le 22 décembre 2010, des 3 contrats de rivière actifs sur le bassin de la Meuse aval à savoir Hoyoux, Mehaigne et haut Geer. La nouvelle Entité ainsi créée est dotée de statuts dont l'approbation est sollicitée des Conseillers Communaux qui sont également invités à désigner les représentants effectif et suppléant de la Commune aux assemblées générales de cette association.

15. Le 29 octobre 2009, le Conseil a marqué son accord pour l'acquisition de matériels ludiques et utilitaires dans le cadre de l'accueil extrascolaire.

Cependant, le marché public organisé à cette occasion n'a pas permis d'attribuer tous les lots prévus. Pour un de ceux-ci, en effet, les offres reçues étaient incomplètes ou non-conformes.

Face à cette constatation, les implantations scolaires concernées par les jeux manquants, ont décidé de maintenir leur choix originel ou au contraire de porter leur intérêt sur d'autres matériels ludiques de coûts similaires.

L'ensemble de ces positions est reprise dans un cahier spécial des charges qui après approbation, donnera lieu à une nouvelle procédure de mise en concurrence.

Le devis estimatif atteint 5.500€ TVAC

Mode de marché : procédure négociée.

16. L'arrêté ministériel du 1^{er} septembre 2008 a octroyé aux communes de La Bruyère et de Fernelmont le budget nécessaire à la mise en œuvre du projet « Communes Energ-Ethiques » auquel elles avaient adhéré.

Une des obligations dévolues aux entités associées consiste en la présentation d'un rapport détaillé sur l'évolution de l'implication communale dans cette voie.

Elaboré par le Conseiller en énergie, ce document doit être approuvé par le Conseil Communal et transmis pour le 31 mai 2010 à la Direction générale des Technologies, de la Recherche et de l'Energie de la Région Wallonne.

17. La nouvelle bibliothèque communale dont la construction a été acceptée par le Conseil en séance du 27 décembre 2007, doit être équipée de son mobilier spécifique avant qu'elle ne recueille l'ensemble des ouvrages conservés dans le bâtiment contigu et qu'elle ne puisse accueillir ses premiers visiteurs.

Le devis estimatif avoisine 153.000€ TVAC

Mode de marché : adjudication publique

18. Actuellement, la Commune contribue à la lutte contre les rats et autres rongeurs par la mise à disposition gratuite à la population, de produits empoisonnés.

Pareille démarche est relativement coûteuse (3.200€ TVAC) et présente le désavantage de fournir toujours les mêmes appâts avec le risque réel d'accoutumance et par conséquent d'utilité moindre voire nulle.

Il est dès lors envisagé de confier à une entreprise spécialisée non seulement la réalisation de 2 campagnes de dératisation par an au travers de son territoire, mais également certaines interventions ponctuelles le reste de l'année ainsi que la fourniture de raticides.

Le marché dont question aura une durée de 3 ans et sera résiliable annuellement.

Le devis estimatif pour l'ensemble de ces services s'élève à 8.500€ TVAC

Mode de marché : procédure négociée

19 – 20. Le nombre sans cesse croissant d'élèves dans les implantations scolaires de Rhisnes et de Saint-Denis notamment, rend indispensable l'augmentation des superficies à usage de classe. Dans l'impossibilité d'envisager dans le court terme d'éventuelles réalisations d'extensions définitives, le Collège a opté pour le placement d'infrastructures provisoires.

Une préoccupation similaire existe également dans le chef de la Maison des Jeunes de Rhisnes qui est actuellement hébergée dans une partie de l'ancienne gare dudit village dont l'état de conservation est loin d'être idéal.

Pour solutionner cette problématique, l'opportunité existe de racheter à la commune de Faimies un ensemble de modules en bon état quoique d'occasion.

Le coût de cette acquisition immobilière s'élève à 40.000€.

Les tâches de démontage et de remontage seront partagées entre les services communaux et une entreprise privée tandis que le transport et le grutage seront effectués exclusivement par cette dernière.

La facture de ces interventions extérieures avoisinera 40.000€ TVAC. Il appartient donc au Conseil de se positionner tant sur l'idée de l'acquisition que sur les services accessoires à celle-ci.

Mode de marché : procédure négociée